



Claude

BODIN

un député à vos côtés

FLASH INFOS AVRIL 2011

Editorial

Des ressources et de la créativité à revendre !

J'ai eu la chance et le plaisir d'être le seul parlementaire à accompagner le 11 avril à Madrid le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur Pierre Lellouche.

Dans le cadre du Salon International Club des Gourmets, nous avons inauguré le Pavillon France qui regroupait 35 exposants français, avec les plus beaux fleurons de la gastronomie nationale.

C'est une vraie fierté de défendre les couleurs à l'étranger de cette gastronomie, reconnue patrimoine culturel immatériel de l'humanité auprès de l'UNESCO.

Celle-ci est le fer de lance de notre industrie agro-alimentaire, dont les bons résultats à l'exportation tirent la croissance en France : sur les deux premiers mois de 2011, l'excédent cumulé à l'exportation est de 1,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 60% par rapport à la même période de 2010.

Il y a l'agroalimentaire, mais aussi l'aéronautique, le nucléaire, le tourisme, l'automobile, autant de secteurs dans lesquels la France tient sa place et toute sa place.

Il est rassurant de penser que l'industrie française – pourtant si décriée chez nous – reste un élément moteur de notre croissance, qui s'est établi à 0,8% sur les trois premiers mois de 2011.

Si cette tendance est confirmée, les 2% de hausse du PIB sont possibles pour cette année, ce qui devrait entraîner un recul significatif du chômage.

Je constate aussi le travail remarquable et pas suffisamment reconnu que font les PME en France pour se développer et créer de l'emploi.

Et au-delà, je veux saluer la formidable réussite de l'auto-entrepreneuriat : entre 2008 et 2010, plus d'1,5 million d'entreprises ont vu le jour, employant aujourd'hui près de deux millions de personnes.

Pour un vieux pays, que certains oiseaux de mauvais augure décrivent sur la pente déclinante, n'est-ce pas le plus beau symbole de nos ressources et de notre créativité ...à revendre !

Claude Bodin

Sécurité

LOPPSI 2 : au service de la sécurité des Français

La loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure, dite LOPPSI 2, entrée en vigueur le 14 mars, est une boîte à outils destinée à mieux lutter contre la délinquance et renforcer, au quotidien, la sécurité de tous les Français.

Préparées par deux ans de travail parlementaire, ces mesures validées par le Conseil constitutionnel vont désormais être appliquées par les préfets, les policiers, les gendarmes et l'ensemble des acteurs de la chaîne de sécurité – autorité judiciaire, élus locaux, responsables associatifs... - au service de nos compatriotes.

Elle est organisée autour de cinq axes principaux :

Le renforcement de la protection des personnes : peines planchers pour les auteurs de violences aggravées dès le premier acte, aggravation des sanctions contre les auteurs de cambriolages et de vols au préjudice de personnes vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes...), fermeté absolue contre les assassins de policiers et de gendarmes.

La lutte contre la récidive : suivi plus efficace des récidivistes (bracelet électronique à leur sortie de prison, pour les récidivistes condamnés à cinq ans d'emprisonnement), création de fichiers d'analyse sérielle pour mieux détecter les délinquants récidivistes et de logiciels de rapprochement judiciaire.

La protection des mineurs : possibilité pour les préfets d'instaurer un couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans, blocage de l'accès aux sites internet pédopornographiques.

Une meilleure protection des Français dans leur vie quotidienne : développement de la vidéoprotection (35 000 caméras aujourd'hui, 45 000 fin 2011) ; blocage automatique des téléphones portables volés et de leur carte SIM, lutte contre les hooligans pour rendre les stades aux familles.

Un renforcement de la sécurité routière, pour faire de 2011 la dixième année consécutive de baisse de l'insécurité routière : multiplication des actions de dépistage des produits stupéfiants, confiscation du véhicule pour les infractions les plus graves ; Parallèlement, la récupération des points perdus est aménagée.

Claude Bodin :

« L'objectif principal de cette loi est de moderniser l'organisation des forces de police et de gendarmerie, en s'appuyant notamment sur les progrès technologiques. Cette orientation se retrouve au niveau des moyens budgétaires, qui seront concentrés sur le développement des nouvelles technologies (et notamment la vidéoprotection) et de la police technique et scientifique de masse, dont le champ d'intervention et les méthodes seront étendus à toutes les formes de délinquance et de criminalité. Donc de nouveaux moyens, mais au service de la performance. »

c'est voté

La transparence financière de la vie politique renforcée

Le 5 avril dernier, l'Assemblée nationale a voté un texte renforçant la transparence financière de la vie politique : infraction pénale spécifique pour sanctionner les parlementaires ayant souscrit une déclaration de patrimoine mensongère auprès de la Commission pour la transparence de la vie politique, sanction d'inéligibilité assortie d'une amende de 15 000 euros en cas de non-dépôt de la déclaration de situation patrimoniale de « fin de mandat », possibilité de communication à la commission des déclarations d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la fortune des parlementaires.

Claude Bodin :

« Ce texte permet une véritable avancée pour la transparence de notre vie politique, en faisant notamment respecter le travail de la Commission qui en est chargée, sans tomber dans les excès démagogiques du « tous pourris ». Les élus doivent être exemplaires, ils ont des obligations supplémentaires, mais ils doivent rester des justiciables comme les autres ».

Actualité

Politique de la Ville : les priorités renforcées

Dans sa déclaration de politique générale du 24 novembre 2010, le Premier ministre avait rappelé sa volonté de « renforcer la politique de la ville ». Il a donc réuni le 18 février 2011 le comité interministériel des villes (CIV) afin de définir les orientations politiques qui guident l'action du gouvernement en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Maurice Leroy, ministre de la ville, chargé du Grand Paris, a été mandaté pour mener, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, la réflexion sur l'acte II du programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Logement : transformer et rénover les quartiers difficiles pour donner aux habitants un cadre de vie digne aux 3,3 millions d'habitants concernés.

Emploi : renforcer le contrat d'autonomie, dont 15 000 contrats sont financés en 2011.

Education : renforcer la lutte contre le décrochage scolaire. Une dizaine d'internats d'excellence seront ouverts à la rentrée 2011 (représentant 1 500 places nouvelles) et quatre résidences pour la réussite seront construites au bénéfice des étudiants. Le Programme de réussite éducative (PRE) est reconduit et sera expérimenté spécifiquement pour les 16-18 ans. Les Cordées de la réussite recevront 8,6 millions d'euros afin d'accompagner les jeunes des quartiers difficiles vers l'enseignement supérieur.

Insécurité : renforcer les moyens d'action de la police nationale avec quatre plans de lutte contre les stupéfiants, la délinquance dans les transports en commun, les bandes violentes et les cambriolages. Pour le Contrat d'insertion de vie sociale, cent référents "Justice" seront mis en place.

Santé : accélérer le soutien à la construction de soixante maisons de santé pluri professionnelles.

Claude Bodin :

« Lancé en 2003, le programme national de rénovation urbaine est la plus importante opération de sauvetage des banlieues jamais lancée. C'est un travail de fond qui se caractérise tant par la transformation du paysage que par l'accompagnement social ».

En bref,

Sûreté nucléaire : une exigence absolue

Après le terrible accident de la centrale nucléaire de Fukushima, la France se place à la pointe du retour d'expérience.

C'est pourquoi il sera procédé, en toute transparence, à une évaluation de sûreté de chaque réacteur au regard des événements de type séisme ou inondation.

Les résultats en seront rendus publics et les prescriptions de l'Autorité de sûreté nucléaire systématiquement prises en compte.

Le 25 mars dernier, à l'issue du Conseil européen, l'Union européenne a décidé de reprendre la proposition française visant à soumettre les centrales nucléaires des Etats membres à une batterie de tests de résistance.

Le Président de la République Nicolas Sarkozy a certifié que les centrales nucléaires françaises qui ne répondront pas à ces différents tests de résistance seront fermées.

Claude Bodin :

« Le choix du nucléaire fait par la France demeure pertinent au regard des défis énergétiques actuels, mais il repose sur une exigence absolue en termes de sûreté nucléaire. »

Forêt de Montmorency : pour un classement renforcé

Le 31 mars, Claude Bodin a interrogé le ministre de l'agriculture Bruno Le Maire sur la gestion du massif forestier de Montmorency. Il s'est fait l'écho de l'inquiétude grandissante exprimée par un certain nombre d'élus locaux, d'associations et de citoyens face à l'intensification des coupes, sur des parcelles de plus en plus importantes, qui malmènent le paysage et détériorent les chemins.

Il a demandé au ministre « de bien vouloir envisager le classement du massif forestier de Montmorency en forêt de protection et de demander un moratoire sur les coupes programmées. » Dans sa réponse, le ministre a indiqué que le massif de Montmorency a vocation à être classé, à terme, en forêt de protection.

Préalablement à l'engagement de cette procédure, sa compatibilité avec la présence d'un important gisement de gypse, exploité en souterrain et d'intérêt national, doit cependant être étudiée, le code forestier interdisant tout défrichement en forêt de protection.

Réforme hospitalière :

Claude Bodin défend l'hôpital d'Eaubonne

Le 31 mars, dans le cadre du débat sur l'application de la loi de 2009 portant réforme de l'hôpital, Claude Bodin a tiré la sonnette d'alarme sur l'éventuelle réduction du nombre d'hôpitaux assurant les urgences chirurgicales de nuit en Île-de-France préconisée dans un document de travail de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Claude Bodin :

« Dans ma circonscription, située au cœur de cette vallée de Montmorency qui compte près de 400 000 habitants, il est indispensable de maintenir la permanence des soins chirurgicaux la nuit à l'hôpital Simone-Veil d'Eaubonne. Chaque année, l'équipe de garde de cet établissement assure les soins nécessaires à huit cents urgences relevant d'actes chirurgicaux nocturnes. Supprimer cette offre de soins de l'hôpital d'Eaubonne pourrait aboutir à mettre en danger la sécurité des malades et ne répondrait, à l'évidence, qu'à des considérations financières au détriment de la santé publique. »

Revalorisation des retraites au 1^{er} avril

Les pensions et les rentes de vieillesse sont revalorisées de 2,1 % à compter du 1^{er} avril dernier.

Par ailleurs, conformément aux engagements du Président de la République, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ex « minimum vieillesse ») a fait l'objet d'une revalorisation spécifique de 4,69 % également le 1^{er} avril. Cette augmentation s'inscrit dans le programme de revalorisation prévue jusqu'en 2012 pour le relever de 25 % en cinq ans.